

En Cour Suprême:

Li Pa Lee Perd Son Siege de Best Loser

Le Juge Mario Nette de La Courtepaille declare que Li Pa Lee est un Sino-Mauricien

par notre envoye special: Ayam Aman

Hier, 24 Decembre de 2000, Sa Seigneurie, Le Juge Mario Nette de la Courtepaille a donné son verdict dans l'affaire du siège de Best Loser alloué à Monsieur Li Pa Lee, le chef de l'Opposition. Dans un jugement qui défie la logique et le temps, le juge est arrivé à la conclusion que Monsieur Li Pa Lee est un Sino-Mauricien et ne peut donc conserver le siège de Best Loser qui lui avait été alloué en tant que candidat malheureux de la population générale aux récentes élections générales.

La réaction de Monsieur Li Pa Lee à ce verdict ne se fit pas attendre. Il critiqua en termes très durs ce verdict, qui, selon lui, porte "un coup bas contre la démocratie et qui dévoile d'une façon éclatante les faiblesses fondamentales de notre Constitution." Monsieur Li Pas Lee a aussai declaré que "la Constitution transforme la politique en un boubier raciste et encourage les électeurs et les électrices à se comporter comme des communalistes. Ce jugement démontre que la justice est vraiment aveugle et ne respecte pas la dignité humaine."

L'origine du problème se trouve dans le fait que Monsieur Li Pa Lee, le dirigeant du Parti PUTU, s'était inscrit comme candidat appartenant à la population générale lors du "Nomination Day" le 4 décembre dernier. hier, après le verdict, ila expliqué "je me suis toujours considéré comme un Mauricien, et non pas comme un membre d'une race particulièrè ni comme un originaire d'un continent ou d'un subcontinent. Pourquoi aurais - je du m'inscrire comme un Sino-Mauricien? Pourquoi devrais -je me déclarer comme un descendant des Chinois alors que je compte aussi parmi mes ancêtres des Africains, des Français et des Indiens? Toutes ces considérations sont artificielles, illogique et prè-fabriquées. Cela n'a rien à faire avec ce que je suis tant qu' être humain et avec mes principes. Je pense qu'en l'an 2000 nous devrions nous débarasser de ces indées archaique sur la race et sur la sang."

Au cours du procès, le judge Mario Nette de la Courtepaille a voulu retraces les origines de Monsieur Li Pa Lee. Son père, Paul Li Pa Lee, né à Maurice des parents venant de Chine, est classifié, selon la Constitution, comme Sino-Mauricien, bien qu' il n'a aucune connaissance des langues chinoises. Toujours selon la Constitution, sa mère, Virginie, est classifiée comme membre de la population générale. Parmi ses ancêtres on compte des parents originaires de Madagascar, de France, et de l'Inde. Les parents de Monsieur Li Pa Lee sont tous deux des fervents Catholiques. Comme son père, le malheureux dirigeant du Parti PUTU ne parle pas une langue chinoise, bien qu'il ait étudié le japonaise à l'université.

L'Annexe 1 de la Constitution exige que **“Tout candidate à une élection générale des membres de ‘Assemblée doit déclarer, dans les conditions qui peuvent être prescrites, à quelle communauté il appartient. Cette communauté est mentionnée dans l’avis publié de sons investiture.”**

Le 9 décembre dernier, Monsieur Rah Cisse, la dirigeant du Parti TUPUNU et l’adversaire acharné (ou occasionnellement l’allié fidèle du Parti PUTU), contesta en Cour Suprême l’allocation d’un siège de Best Loser à Monsieur Li Pa Lee en arguant que ce dernier s’était inscrit illégalement comme membre de la Population générale. Monsieur Rah Cisse avait déclaré que “tout le monde sait depuis toujours que Li Pa Lee est un Sino-Mauricien. il s’est inscrit comme un membre de la Population générale dans le seul but de bénéficier d’un siège de Best Loser, car il sait très bien qu’il n’a aucune chance d’être élu, vu qu’il n’a ni l’étoffe ni le soutien populaire nécessaires.”

Monsieur Li Pa Le avait nié ces accusations, en expliquant que “Si mon but est d’être nommé Best Loser, je me serais inscrit comme un Sino-Mauricien plutôt que comme un membre de la Population Générale. Sino-Mauriciens représentent 3% de la population et sont très peu représentés au Parlement. Je crois que, comme d’habitude, Monsieur Rah Cisse n’a rien compris de ma démarche.”

La Constitution prévoit qu’un juge de la Cour Suprême a le pouvoir de décider l’exactitude de l’appartenance communautaire d’un candidat en cas de contestation. La décision de juge est sans appel. Toute contestation doit se faire dans un délai de sept jours suivant la désignation du candidat et La Cour Suprême a un délai maximal de quatorze jours à compter de la désignation pour faire connaître sa décision.

La Cour Suprême préfère d’attendre les quatorze jours pour décider l’appartenance communautaire de Monsieur Li Pa Lee, évitant ainsi d’entendre l’affaire avant les élections tout en espérant ainsi que l’élection ou la défaite éventuelle du candidat contesté mettrait fin à tout procès.

Mais la nomination de Monsieur Li Pa Lee comme Best Loser a obligé la Cour Suprême à se prononcer. Comment maintenant décider à quelle communauté appartient Monsieur Li Pa Lee?

La Constitution stipule que: **la population mauricienne est composée d’une communauté hindoue, d’une communauté musulmane et d’une communauté sino-mauricienne; et toute personne qui, de par son mode de vie, ne semble pas appartenir à l’une ou l’autre de ces trois communautés sera considérée comme appartenant à la population générale, elle-même considérée comme une quatrième communauté.**

C’est ainsi que le juge de La Courtepaille a dû décider si Monsieur Li Pa Lee est un Sino-Mauricien ou un membre de la population générale en se référant à son mode de vie. L’interrogatoire de Monsieur Li Pa Lee par le juge fut très serrée:

Question: Vous parlez une langue chinoise?

Réponse: Non.

Q: Qu'est-ce que vous mangez régulièrement?

R: Comme beaucoup des Mauriciens, je mange de tout.

Q: Vous mangez souvent des mines frites spéciales?

R: Non, pas vraiment, je préfère le spaghetti.

Q: Et hier, vous avez mangé quoi?

R: J'ai pris des Corn Flakes pour le petit déjeuner, un sandwich au jambon à La Flore pour déjeuner et ma femme m'a préparé un brian pour le dîner.

Q: Quelle est votre religion? Vous allez à l'église ou à la Pogode?

R: Je ne suis pas croyant. J'ai d'autres principes philosophiques. Quand j'étais bébé on m'avait baptisé, car mes parents sont Catholiques. J'ai fait ma première communion à l'âge de sept ans et, tout à suite après, sans me demander mon avis, un prêtre m'a confirmé comme Catholique. A l'âge de quinze ans, j'ai commencé à avoir des doutes sérieux sur l'existence de Dieu, des dieux, des anges et des démons. Ensuite, devenu adulte, mes doutes se sont confirmés. Donc, je ne pratique aucune religion et je ne me rends à l'église que pour les mariages, les enterrements ou en tant que politicien invité à des cérémonies officielles.

Explanation: Ayo! Bon Diè, Mama!. Pas de discours en Cour!

Q: Est-ce que vous préférez la couleur rouge?

R: Non. J'aime la couleur marron. C'est d'ailleurs la couleur de mon parti depuis cinq ans. Avant, j'aimais le noir.

Q: Est-ce que la 9 est votre numéro préféré?

R: Non. Je préfère le Numéro 1. D'ailleurs, je suis le numéro de mon parti.

Q: Est-ce que vous célébrez le Nouvel An Chinois?

R: Non. On ne fait rien spécial à la maison, mais si des amis m'invitent, je participe avec plaisir à leur fête.

Q: Vous aimez la roulette au casino ou vous préférez jouer aux courses?

R: Ni la roulette ni le casino et jamais les courses. Il m'arrive souvent d'avoir des principes. Je ne suis pas un *zougader*.

Monsieur Li Pa Lee dut répondre pendant deux heures encore à des questions du même genre. La banalité des questions et des réponses devenait ennuyeuse. La séance fut ensuite levée, et cinq minutes après, le juge de la Courtepaille, dans un jugement très bref, rendit son verdict et proclama que Monsieur Li Pa Lee est bel et bien un Sino-Mauricien tout en admettant que "cela n'était pas visible à l'oeil nu."

Invité par des journalistes à expliquer sa décision, le juge Mario Nette de la Courtepaille répondit: “C’était un question difficile, voire impossible a décider. Même mes collègues trouvaient le problème insoluble et ont exprimé leur désaccord a la solution que j’ai imposée. Heureusement que le Premier Ministre me soutient. Vous savez, mes propres ancêtres étaient des Français. Vous connaissez sans doute le diction: impossible n’est pas fançais. Comment j’ai tranché cette question? Je vous réponds simplement: rien n’est impossible à La Courtepaille.

Après le jugement, Monsieur Li Pa Lee cachait mal sa colère. “Je previos que cette communalisation et cette racialisation honteuses et absurdes de notre système politique et électoral nous conduiriont à notre perte,” commenta Monsieur Li Pa Lee. Il ajoutaa, “Je ne regrette pas autant la perte de mon siege, mais je m’élève contre la logique, si logique il y a, contre la méthode et les critères utilisés pour arriver à cette conclusion. Nous n’avons rien compris a ce jugement. Ni mes avocats, ni moi.”

Plus tard, lors d’une conférence de presse, Monsieur Li Pa Lee déclara que son parti **PUTU** avait décider de militer pour une reforme totale de notre système politique et electoral. Les véritables questions politiques ne sont pas traitées rationnellement car le communalisme détermine trop souvent la definition même des problèmes. Notre système électoral et notre système politique ne peuvent pas représenter les aspirations des citoyens; ils visent plutot a conforter le communalisme. Je ne crois pas que le systèm de Best Loser compense cette faillite de notre système électoral. Au contraire, il exacerbe le communalisme et conduit a l’absurde,” a insisté Monsieur Li Pas Lee. “Mom parti,” continua le dirigeant, “proposera une refonte totale de notre système de gouvement. L’Assemble Nationale devra refléter les interêts politiques de la population en tant qu’entité, et nom pas comme une addition des communautés. La composition politique de l’Assemble Nationale devra refléter le vote des citoyens pour ou contre un projet et un programme politicues. Le Best Loser système deviendra alors superflu et devra être aboli. Actuellement, le système que nous avons maintient le communalism en permanence et le nourrit. Les tensions communales peuvent s’aggraver très vite dans certaines circonstances. Nous ne voulone pas que la République de Maurice se trouve un jour dans le même situation que la Bosnie ou Le Sri Lanka.”

Monsieur Li Pa Lee a annoncé que son parti contesterail la constitutionnalité du Best Loser système en Cour Suprême. “Nous irons même au Privy Council, si c’est nécessaire” a-t-il conclu.

A l’heure ou nous mettons sous presse, on n’avait pas encore officiellement désigné celui qui prendra la place de Monsieur Li Pa Lee a ‘Assemnblée Nationale, mais on a appris d’une source autorisée que son remplaçant serait certainement Monsieur Fulila, secrétaire-général du **FPUCM** (Front Pour Un Certain Mauricianisme). Cette nouvelle nomination fera sans doubt des vagues, car Monsieur Mopula, un membre de parti **PUNUSA**, a déjà annonce qu’il contesterail en Cour Suprême l’allocation de ce ciège de Best Loser à Monsieur Fulila.